



TERMES DE REFERENCE

Titre du Projet : Aménagement d'un espace dédié aux bureaux du directoire de l'INSFSF pôle Sud sise à l'École Nationale d'Infirmières des Cayes.

Client : Institut National Supérieur de formation Sages-femmes (INSFSF) pôle Sud

Lieu : Les Cayes, Haïti

Période : Mai - Juillet 2025

1- Contexte

Dans le cadre du processus de renforcement et de réaménagement des institutions étatiques, l'UNFPA, en partenariat avec le gouvernement haïtien, s'engage à fournir un appui technique aux institutions publiques, notamment dans les secteurs de la santé (en particulier les maternités), de la formation professionnelle, ainsi que dans la protection de l'environnement institutionnel, avec un accent particulier sur la formation des jeunes.

Dans ce contexte, l'UNFPA prévoit l'aménagement d'un espace situé au-dessus de la bibliothèque de l'École Nationale d'Infirmières des Cayes qui loge le pôle sud de la formation des Sages-femmes. Ceci en vue de transformer la mezzanine en bureau pour les deux membres de la direction dudit pôle de formation. Une visite d'évaluation a été effectuée du 16 au 22 septembre 2024 pour identifier les divers défis rencontrés par l'école, notamment en ce qui concerne la disponibilité d'espaces pour les bureaux. Cette évaluation vise à assurer une préparation adéquate et une mise en œuvre efficace du projet de renforcement.

2. Objectif du projet

L'objectif principal du projet est d'aménager un espace de bureau en utilisant du placoplâtre (sheetrock), afin d'offrir aux professionnels de l'INSFSF du Sud un environnement de travail adéquat. Ce projet vise également à améliorer les conditions de travail du personnel, afin d'assurer une prestation optimale des services offerts aux apprenants.

3. Service attendu de l'entreprise sélectionnée

L'entreprise sélectionnée à l'issue de l'appel d'offres sera chargée de réaliser les activités suivantes.

A- Pour l'espace de Bureau pour les personnels des Cayes

- a) Acquisition de carreaux de céramique de type Espagne ou équivalent.
- b) Pose des carreaux de céramique avant l'installation des cloisons pour l'aménagement de l'espace bureau.
- c) Mise en place des cloisons de séparation.

- d) Achat et installation d'une porte en métal blanche de dimensions 36x80 pouces, à 6 panneaux.
- e) Acquisition et installation d'un climatiseur solaire de 18 000 BTU, fonctionnant à 110 volts.
- f) Fabrication et installation d'une porte en fer forgé pour l'accès à la dalle où sont installés les panneaux solaires.
- g) Réparation de l'espace d'hébergement du gardien (toilette et chambre).
- h) Achat et installation d'un WC.
- i) Réparation du lavabo et de la douche.
- j) Réparation du système d'évacuation d'eau de la douche.
- k) Remplacement de la fenêtre existante par des lames de persiennes.
- l) Remplacement de la porte défectueuse de la chambre par une porte en fer forgé.
- m) Reprise de la peinture en blanc dans la salle de séparation de l'espace bureau, dans l'escalier menant à l'accès de l'espace bureau, ainsi que dans la chambre du gardien.
- n) Nettoyage de la dalle de la bibliothèque pour permettre l'évacuation des eaux de pluie.
- o) Achat de coulis blanc pour réaliser les joints des carreaux de céramique.
- p) Achat et installation de trois fenêtres dans l'espace bureau des professionnels : deux sur la façade donnant sur la bibliothèque et une dans le couloir menant à la porte d'accès aux panneaux solaires.
- q) Installation d'une toiture transparente pour empêcher l'infiltration d'eau de pluie dans les deux sens du demi-arc de cercle de la toiture de l'espace à ciel ouvert, afin de protéger le parquet contre l'eau de pluie poussée par le vent.

5. Durée de la réalisation du projet

Le prestataire sélectionné disposera d'une période de 1 mois et 15 jours pour l'exécution des travaux, débutant trois jours après la réception de la première tranche du décaissement des Fonds.

6. Modalité de paiement

Le paiement s'effectuera en trois tranches :

- Premier versement : 50% du montant total sera versé au démarrage du projet.
- Deuxième versement : 40% du montant sera versé après la visite d'évaluation et l'acceptation des travaux effectués lors du premier décaissement.
- Troisième versement : Les 10% restants seront versés après la réception et l'acceptation finale du projet.

7. Qualifications requises

Le prestataire devra :

- Justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans des projets similaires.
- Posséder des compétences avérées en sheetock
- Fournir des références de projets antérieurs.



DocuSigned by:
Esteve Prinston
Préparé par -----BA807E04EC23408--
17-Apr-2025
Prinston Esteve, Ing
Consultant UNFPA

DocuSigned by:
Yves Thermidor
Approuvé par -----3BCE68D71BDE4A3--
17-Apr-2025
Dr Yves Thermidor
Chargé projet Sante et reproduction UNFPA